



Motion du parti « Les Verts, écologie et liberté »

20% d'électricité photovoltaïque à Rochefort avant 2050

Le peuple Suisse a accepté la nouvelle stratégie énergétique 2050 le 21 mai 2017. Les habitants de notre Commune l'ont même plébiscitée, avec un taux d'acceptation de plus de 70%. La stratégie prévoit un approvisionnement basé sur un mix de nouvelles énergies renouvelables, dont le photovoltaïque fait partie à hauteur de 18 % de la consommation d'électricité. Pour comparaison, dans le canton de Neuchâtel en 2017, la production solaire s'élevait à 3% de la consommation cantonale d'électricité (statistiques cantonales de l'énergie, 2017).

En décembre 2017, suite à l'acceptation de la LAEI par le Grand Conseil, le Conseil général acceptait la création d'un fonds communal de l'énergie. Ce fonds est alimenté par une taxe prélevée sur chaque kWh consommé sur le territoire communal. Le montant affecté au fonds communal de l'énergie est estimé à 18'250 CHF en 2019 (budget), correspondant à une consommation de 3'500'000 kWh, ou encore 2'750 kWh par habitant en moyenne.

Dans le but d'atteindre une autoproduction de 20% de l'énergie consommée au moyen de photovoltaïque sur la commune, il s'agirait de poser environ 750 kWc (kilo-watt crête) de panneaux supplémentaires d'ici 2050, soit en moyenne 30 kWc par année jusqu'en 2050 (ou environ 240 m2 de panneaux par année). A l'heure actuelle, les personnes posant de nouvelles installations peuvent rentabiliser leur investissement sur une période allant de 10 à 20 ans selon la situation, grâce aux déductions fiscales et à la rétribution unique (RU), qui s'élève par exemple à environ 400 CHF/kWc pour des installations de moins de 30 kWc (plus 1400 CHF de base ; situation décembre 2018). Cependant, ProNovo (anciennement Swissgrid) procède au paiement de la RU avec environ 2 à 3 ans de retard en moyenne, ce qui dissuade nombre de personnes d'investir dans cette technologie.

Afin de contrecarrer ces retards de paiement et d'encourager d'avantage le tournant énergétique, nous souhaitons que la Commune s'engage à verser l'équivalent de la RU (sans la part de base) pour les nouveaux projets. Avec le taux actuel et au vu de la surface à poser, la commune devrait consacrer environ 12'000 CHF du fonds communal de l'énergie par année en moyenne.

Nous demandons donc au Conseil communal de mettre en place un subventionnement des installations photovoltaïques au moyen du fonds communal de l'énergie jusqu'à ce que le taux d'autoproduction de 20% soit atteint. Les montants alloués au titre de subvention pourraient être plafonnés chaque année selon le montant disponible dans le fonds communal de l'énergie.

Rochefort, le 7 décembre 2018

Premier signataire : Jean-Luc Nagel

Signataires suivants